

Jetez
-vous à l'eau !

le circuit du baigneur





Une action de sensibilisation des usagers à une bonne hygiène corporelle pour améliorer la qualité de l'eau et protéger la santé des usagers et personnels

Pour que la baignade reste un plaisir, il faut que : l'eau soit traitée, l'air renouvelé, les baigneurs respectent une bonne hygiène.

A partir du 4 novembre 2013, la Communauté de Communes du Clermontais lance une campagne de communication à l'attention des usagers du Centre aquatique du Clermontais pour attirer leur attention sur quelques habitudes à prendre pour garder l'eau propre de la piscine.

Cette campagne d'hygiène souligne que la qualité de l'eau de baignade est de la responsabilité de la Communauté de Communes du Clermontais, mais aussi de celle des usagers fréquentant toute l'année le Centre aquatique ou en été la piscine saisonnière de Paulhan et qui représentent plus de 120.000 baigneurs par an.

Un contrôle de la qualité de l'eau renforcé



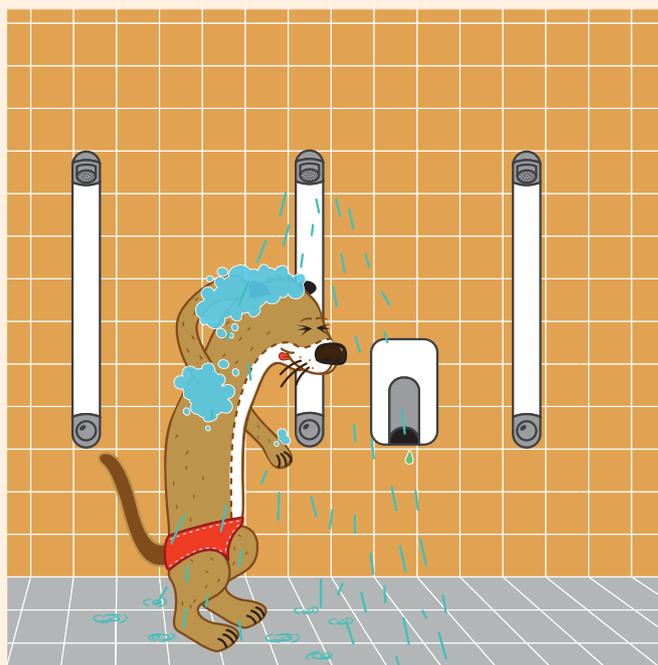
La surveillance sanitaire de ces deux structures est assurée par le personnel communautaire et l'Agence Régionale de Santé. Le personnel communautaire veille à la propreté des bassins et effectue tous les jours au minimum deux contrôles de la qualité de l'eau. L'Agence Régionale de Santé, quant à elle procède chaque mois à un prélèvement d'eau de tous les bassins pour vérifier sa qualité chimique et bactériologique. Ces résultats sont affichés dans les halls des piscines.

Un traitement de l'eau au chlore

Pour maintenir une eau saine et de bonne qualité, il faut la traiter. Actuellement le chlore est le produit le plus efficace pour assurer l'élimination des bactéries*, des virus, des champignons et des algues. En moyenne, 10 grammes de chlore sont nécessaires par baigneur afin de les détruire.

Mais si le chlore permet une désinfection efficace de l'eau, c'est aussi un produit chimique très actif qui réagit contre les polluants en formant des substances volatiles irritantes appelées chloramines, et responsables de l'« odeur de chlore ».

Ainsi, une pollution excessive de l'eau, nécessite une utilisation importante de chlore, fait augmenter le taux de chloramine et par voie de conséquence l'odeur de chlore. Or sans pollution excessive l'odeur de chlore serait inexistante.



Une diminution des sources de pollution

Dans une piscine, le baigneur est « le pollueur ». Chaque baigneur même propre apporte environ 30 millions de bactéries* par baignade et de nombreux polluants organiques (sueurs, peaux mortes, produits cosmétiques, urine...). Pour cette raison, la Communauté de Communes fait appel au sens civique de ses usagers et les invite à respecter quelques règles élémentaires d'hygiène corporelle :



- Enlever ses chaussures dans le vestibule
- Enfiler un maillot de bain propre et réglementaire
- Passer aux toilettes et se moucher
- Se démaquiller complètement
- Se doucher entièrement avec du savon
- Passer par le pédiluve
- Et pas de piscine en cas de rhume, verrues....

**Bactérie : micro-organismes vivants. Leur prolifération, si elle n'est pas arrêtée, peut engendrer des maladies*

Le dispositif mis en place

Dorénavant, de l'entrée jusqu'au bassin une nouvelle signalétique, dans un esprit ludique et coloré, reprend le « circuit du baigneur » composé de quelques gestes simples mais obligatoires.

En complément de cette signalétique, un dépliant sera mis à la disposition du public et distribué à chaque scolaire ou adhérent par le personnel communautaire vêtu pour l'occasion de tee shirt aux couleurs de la campagne de communication.

Et pour faciliter la douche savonnée, la Communauté de Communes du Clermontais a installé des distributeurs de savon liquide dans les sanitaires et les douches.